

Grille de sélection des groupes 30 000

Nombre d'agriculteurs engagés dans le collectif	Nombre de points : nombre d'agriculteurs engagés (minimum de 10) X 5 points	De 50 à 100
Surface totale des ateliers engagés dans le projet	<u>Pour les grandes cultures :</u> 100 points si la surface totale des ateliers engagés dépasse 1 000 Ha. ou si le pourcentage des surfaces engagées par rapport à la totalité des SAU des exploitations dépasse 50 %. <u>Pour la viticulture et l'arboriculture :</u> - 50 points si la surface totale des ateliers engagés dépasse 50 Ha ou si le pourcentage des surfaces engagées par rapport à la totalité des SAU des exploitations dépasse 25 %. - 100 points si elle dépasse 100 Ha. ou si le pourcentage des surfaces engagées par rapport à la totalité des SAU des exploitations dépasse 50 %. <u>Pour le maraîchage, les pépinières et l'horticulture :</u> - 50 points si la surface totale des ateliers engagés dépasse 15 Ha ou si le pourcentage des surfaces engagées par rapport à la totalité des SAU des exploitations dépasse 25 %. - 100 points si la surface dépasse 30 Ha.ou si le pourcentage des surfaces engagées par rapport à la totalité des SAU des exploitations dépasse 50 %.	50 ou 100
Nouvelle structure porteuse	Points supplémentaires pour les nouvelles structures porteuses qui ne disposent pas encore de groupe 30 000 reconnu	50
Prise en compte des enjeux du territoire	-Identification et appréciation du contexte local des exploitations sur le territoire, des enjeux en matière de protection de l'environnement et de la santé et des objectifs de production et de filière. Ciblage et cohérence du projet par rapport à ces enjeux ? -Territoire Re-Source ou zone à enjeu eau (Attestations transmises)	0 à 150 0 ou 50
Pertinence des leviers agronomiques mobilisés et cohérence du plan d'action Prioriser les systèmes visant la RECONCEPTION de l'ensemble de l'exploitation Les systèmes pratiquant la substitution, voire l'efficience, peuvent être retenus selon les enjeux et priorités locales	En fonction des objectifs agro-écologiques à atteindre , il convient d'apprécier de façon globale les leviers mis en œuvre sur l'exploitation pour la réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques tels que : . modification des assolements et allongement des rotations . conversion à l'Agriculture Biologique . recours aux produits de biocontrôle . couverts végétaux (au delà des obligations réglementaires) . adaptation des conditions de semis (date, densité, faux-semis, semis direct) . désherbage mécanique . choix de semences adaptées et/ou de variétés résistantes . agroforesterie . réduction d'intrants par l'utilisation de mécanismes de régulation naturelle (haies ou réservoirs de biodiversité pour favoriser le développement des auxiliaires des cultures) . utilisation d'agroéquipements limitant le recours aux produits phytopharmaceutiques (ex. en viticulture : pulvérisateur confiné, outils de travail du sol sous le rang ou ex. en maraîchage horticulture : nébulisation en serre) . Recours à des OAD pertinents (ex : decitrait en viticulture) . Recours à la PBI (Protection Biologique Intégrée)	0 à 300
Objectif de réduction des produits phytosanitaires et engrais minéraux	Le projet mettant en œuvre des actions marquées et cohérentes avec les objectifs définis de réduction de l'usage de produits phytosanitaires et/ou d'engrais de synthèse. Ces objectifs de réduction doivent au minimum s'inscrire dans les objectifs définis par le plan ECOPHYTO II+ soit une baisse de 50 % des usages.	0 à 200
Suppression ou forte réduction de l' usage d'herbicides dont le glyphosate	Objectif de réduction correspondant à au moins – 50 % de l'IFT herbicide avec un effort sur le glyphosate.	0 à 300
Appréciation des performances environnementale, économique et sociale du projet	Niveau d'impact du projet dans le domaine de la performance environnementale, économique et sociale.	0 à 150
Action de démonstration et/ou de communication événementielle	-Si au moins une action de démonstration prévue par an à destination de publics en dehors du groupe (autre agriculteur et grand public)	50
	- Si au moins deux actions de démonstration prévue par an à destination de publics en dehors du groupe (autre agriculteur et grand public)	100
Contribution à la valorisation des performances / Capitalisation	Mise en œuvre de différents moyens de diffusion des références acquises et expériences du groupe auprès du public agricole : production de synthèses écrites valorisables par d'autres agriculteurs	0 à 100
Partenariats prévus avec le groupe 30 000	La pertinence du partenariat sera appréciée, tant sur le plan technique (centre technique d'expérimentation, recherche, enseignement et experts), que sur le plan économique ainsi que les partenariats sur le transfert des connaissances.	0 à 100
lien avec d'autres groupes : GIEE, Dephy, 30000 et autres groupes de progrès	Le projet met en évidence les relations mises en place avec d'autres réseaux existants sur les mêmes thématiques.	0 à 100
Intervention ou témoignages auprès des étudiants de l' enseignement agricole	Sur les 3 années d'engagement :	
	- Au moins une journée d'intervention ou de témoignage dispensée dans un établissement d'enseignement agricole - Au moins deux journées d'intervention ou de témoignage dispensée dans un établissement d'enseignement agricole	50 100
Dynamique du groupe et qualité de l' animation	Le projet met en évidence les relations mises en place au sein du groupe (nombre de réunions individuelles, collectives etc.)	0 à 100
Pertinence des indicateurs	Le projet permet un suivi d'indicateurs pertinents sur les trois volets environnemental, économique et social qui va au-delà du minimum requis.	0 à 100
Qualité du projet	Le projet sera étudié selon les aspects suivants : qualité rédactionnelle, cohérence, réalisme, construction de la méthode.	0 à 150
Participation au dispositif Bulletin de Santé du Végétal	Précision du niveau de participation et d'engagement : observations sur des parcelles de référence, suivi de pièges, remontées de tours de plaine....	0 à 50
	Total maxi	2300
	Seuil d'éligibilité	1150